

 Atelier <b>[inSitu]</b>	Ville d'OBERHAUSBERGEN <b>Atelier N°1 : Mobilités et Emplacements Réservés</b> <b>EN DATE DU 16 décembre 2021</b>  <b>Compte rendu</b>
<b>Objet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Démarrage des ateliers</li> <li>- Réflexion citoyenne sur les mobilités et les ER en place</li> </ul>
<b>Personnes présentes</b>	Cécile DELATTRE : maire de la ville d'Oberhausbergen Karine QUIGNARD : adjointe à l'urbanisme et au développement durables Michaël SAINTAUBIN : adjoint à l'environnement, à la transition écologique et à la santé André ROTH : conseiller municipal délégué au cadre de vie et à la propreté urbaine Alain VETTER : responsable urbanisme et prévention de la ville David ECKSTEIN : bureau d'études Atelier inSitu
<b>Observation</b>	Le présent compte rendu intègre, pour certains points, les informations obtenues suite à l'atelier
<b>Rédacteur</b>	DE / autres

**Note :** pour simplifier le repérage des propositions d'évolution du plan, évoqués par les habitants, un numéro entre parenthèse est affecté à chaque point et reporté sur la carte jointe au présent compte rendu.

Le premier atelier citoyen a réuni au moins 17 habitants qui se sont enregistrés sur la liste de présence. A noter que l'on estime que quelques personnes supplémentaires (3 à 5 personnes) ne se sont a priori pas inscrites sur la liste de présence. L'atelier s'est déroulé dans le calme et les débats ont été cordiaux, tant avec les élus qu'entre habitants, et ce, même dans le cas d'avis divergents.

Sans pour autant pouvoir considérer les avis exprimés comme reflétant l'avis majoritaire des habitants de la ville, il convient de noter que le public présent à l'atelier est investi dans l'évolution de la commune et a souhaité faire partager ses expériences et avis aux élus.

L'atelier a démarré par une présentation sur les enjeux de mobilité et les Emplacements Réservés (ER) nécessaires à la réalisation des objectifs en matière de déplacements sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) et de la ville d'Oberhausbergen en particulier. Suite à cette présentation, les habitants ont été invités à travailler autour de cartes mises à leur disposition pour identifier les éventuels ajustements du PLU à envisager.

#### **Présentation de l'atelier par David Eckstein :**

Les enjeux de mobilités inscrites au PLUi de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) ont été rappelés dans les grandes lignes en introduction de l'atelier par M. Eckstein architecte-urbaniste. De plus, afin de faciliter la compréhension du public sur la notion d'Emplacements Réservés, une explication de l'outil a été donnée détaillant les devoirs et obligations respectives pour les collectivités et les propriétaires lors de l'inscription d'un ER sur une ou plusieurs parcelles.

Ainsi le public disposait d'un niveau de connaissance de l'outil à même de permettre d'appréhender les conséquences de l'ajout, la modification ou la suppression d'ER.

A la fin de cette présentation, 3 « points durs », qui ont été préalablement identifiés par la commission urbanisme, ont été présentés aux habitants :

- le site "Caddie" et l'augmentation du trafic routier à prévoir,
- le carrefour "rue de Wolfisheim/Route de Saverne",
- le secteur "allée de l'Euro" et la densification en cours.

#### **L'atelier pratique :**

Suite à la présentation sur les moyens à disposition du PLUi pour influencer en matière de mobilité, le public présent a été invité à travailler en 2 groupes, réunis chacun autour d'une carte mettant en évidence les ER inscrits au PLUi sur le territoire de la commune.

Ainsi, chacun pouvait s'exprimer, indiquer son opinion et obtenir des informations sur les éléments graphiques du plan de zonage de la part des élus, technicien ou animateur présents.

#### **Ont ainsi été identifiés :**

##### **Les ER nouveaux à envisager :**

- **Traversée de la M63, non balisée et dangereuse (1).** Le public présent a identifié un « point dur » en matière de déplacement cycle, le long de M63 (prolongement de la rue de Wolfisheim) au niveau de la jonction avec le chemin rural qui a été aménagé en enrobé lors du rallye d'Alsace, afin d'accéder au Zénith de Strasbourg. En effet, à ce jour aucun passage piéton/cycle, permettant la traversée de la route, n'est aménagé à cette jonction alors même que ce chemin est très emprunté par les usagers de la piste cyclable. De fait la traversée de la M63 est considérée comme très dangereuse par les habitants. Ainsi, il a été proposé d'inscrire un ER pour sécuriser la traversée des piétons-cycles à ce niveau. A priori, il semblerait qu'une inscription d'un nouvel ER ne semble pas nécessaire au regard des emprises concernées. Ce point est à étudier par la commission urbanisme, en lien avec le point suivant (déplacement du projet de collège face à la zone d'équipements sportifs et de loisirs).
- **Inscription d'un ER pour une liaison douce en bordure du « Valparc », en direction du Zénith de Strasbourg (2).** Certains habitants ont indiqués que le chemin rural existant, en limite Sud-Est du « Valparc », était un lieu de promenade très fréquenté et qu'il serait judicieux d'y aménager un itinéraire piétons-cycles. L'inscription d'un ER pourrait être envisagée, si les emprises foncières actuelles n'étaient pas suffisantes.

##### **Les ER qui suscitent le consensus des habitants présents à l'atelier :**

- **Déplacement des ER OBH46 et 47 liés à l'implantation d'un collège, avec un parking + dépose bus attenant à Oberhausbergen (3).** Les discussions sur la circulation sur la M63 ont permis d'identifier les ER OBH46 et 47, situés le long de l'axe routier, comme étant destinés à l'implantation d'un collège (ER OBH47) et « *d'une place comprenant des accès et une dépose bus* » (ER OBH46). Il est rapidement apparu que le déplacement de ces ER dans la zone 2AUE située face à la zone de sports et loisirs (zone « UE3 » du PLUi) apparaît plus pertinent, car il permet de regrouper les équipements publics de la collectivité, de mutualiser les accès depuis la M63 et de la réaménager. Ainsi les réflexions autour de ce nouvel emplacement permettraient de réduire la vitesse sur la M63 (via un nouveau giratoire par exemple) et de prendre en compte les mobilités douces dans un dispositif plus global, intégrant : les équipements existants, l'extension des équipements sportifs et de loisirs déjà prévus (ER OBH63 et OBH51) et le collège.
- **La réalisation de la VLIO est jugée nécessaire par les habitants présents (4).** En effet, l'ER OBH38, inscrit au bénéfice du Département (aujourd'hui Collectivité européenne d'Alsace - CeA -), pour une « *section de la Voie de Liaison Intercommunale Ouest (V.L.I.O.) du Sud du Ban communal* » n'est pas remis en question par les habitants. Toutefois, c'est la nature de la VLIO qui pose question, et

notamment la manière dont elle sera aménagée. Les habitants présents semblent d'accord pour considérer qu'un profil de type routier, voire autoroutier, est à proscrire. Il conviendra d'étudier cette liaison en intégrant le souci des citoyens d'y inclure les modes de déplacements doux, la nature et les transports en commun (BHNS ?).

- **La suppression de l'ER OBH15 route de Saverne (5).** En effet, la « *création d'un équipement ou aménagement (parking) le long de la route de Saverne* » semble rencontrer une opposition unanime de la part des habitants présents à l'atelier. Cet ER est considéré comme inutilement coûteux pour la collectivité et « *artificialisera* » l'espace identifié au profit d'une aire de stationnement qui, selon les habitants, va servir de parking de délestage pour les riverains, à l'image de ce qui se passe déjà avec le parking de l'école situé pratiquement en face, à l'angle de la route de Saverne et de la rue des Magnolias.
- **L'inscription d'un véritable ER permettant de relier la rue du Parc et la rue du Furet (6).** Dans le cadre des réflexions concernant la mutation à venir du site « Caddie » et l'augmentation inévitable du trafic routier aux abords du site, il est apparu nécessaire aux habitants présents d'anticiper cette évolution et d'inscrire un véritable ER au plan, et non un simple « *tracé de principe des futures voies et emprises* ». A noter que cet ER devrait inclure, en plus d'une liaison routière, une liaison piétons-cycles et des espaces verts paysagers en frange urbaine. En pratique, il pourrait s'agir de prolonger l'ER existant OBH49 « *création d'une voie vers la rue de la Course* ».
- **La suppression de l'ER OBH57 (7),** concernant « *l'élargissement de la rue d'Entzheim* », au motif que ce dernier serait réalisé.
- **La suppression de l'ER OBH16 (8),** concernant « *l'élargissement du passage entre la rue des Vignes et le groupe scolaire* », au motif que ce dernier serait également réalisé.
- **La suppression de l'ER OBH11 (9),** concernant « *l'élargissement d'emprise de la rue de la Colline* », au motif que ce dernier serait extrêmement coûteux au regard de la configuration de la rue encaissée, qui nécessiterait de lourds travaux de soutènements latéraux. De plus, les habitants présents considèrent que l'élargissement de la rue risquerait d'augmenter le trafic « parasite » (normalement interdit) sur la boucle rue des Tourterelles / rue de la Colline. Cet axe est identifié par les habitants comme une voie de transit, notamment par les habitants en provenance et à destination du Kochersberg, quand la rue des Vignes est saturée. Ne pas faciliter l'accès aux coteaux de Hausbergen doit également en préserver le caractère naturel. Un agriculteur présent à l'atelier a indiqué que cet axe est suffisant pour accéder avec ses engins agricoles. A noter que la suppression de cet ER doit s'apprécier au regard du schéma de circulation de la colline et notamment du ramassage des ordures ménagères qui impose certaines contraintes techniques (interdiction d'effectuer des marches arrières). Une réflexion globale sur la circulation est nécessaire de la part de la commission urbanisme.
- **La suppression de l'ER OBH4 (10),** concernant la « *création d'une place de retournement à l'extrémité Nord de la rue des Tourterelles* ». Au même titre que les ER OBH11 et l'ER OBH6 (voir plus avant), la suppression de cet ER doit s'apprécier au regard du schéma de circulation global de la « colline d'Ober ». De plus, ils ont indiqués qu'il n'y a pas de problème constaté pour les camions de ramassage des ordures ménagères.
- **La suppression de l'ER OBH12 (11),** prévue pour un « *élargissement de la rue de Mittelhausbergen avec raccordement à la rue du Général de Gaulle* », au motif que ce dernier facilitera la circulation et la densification du quartier. A minima, les habitants ont indiqué que la partie Nord de l'ER est réalisée, donc inutile d'en maintenir l'inscription.
- **La suppression de l'ER OBH23 (12),** prévue pour la « *reconfiguration de la rue de Wolfisheim (angle Nord-Est) et du carrefour Wolfisheim/Saverne* », au motif que ce dernier serait utilement coûteux. En effet, la mise en œuvre de l'ER nécessite l'achat et la destruction d'une maison d'habitation pour assurer

un « tourne à droite » qui ne pose, selon les habitants présents, pas de problèmes particuliers à ce jour. A noter que cet ER est inscrit au bénéfice de l'EMS.

- **La modification de l'ER OBH17 (13)**, concernant la « *création d'un équipement scolaire et périscolaire* ». En effet, le projet, apprécié des habitants est considéré comme réalisé. A ce titre seules les parties éventuellement non réalisées, a priori en limite Est (parcelle 110 ?), devraient rester inscrites au plan.
- **La modification de l'ER OBH55 (14)**, concernant la « *création d'un espace public à l'intersection entre la route de Saverne et la rue de Wolfisheim* ». Cet ER est prévu pour la réalisation d'un parking de stationnement qui a pour objectif de délester un peu la route de Saverne. Si cette initiative est saluée par les personnes présentes, il a été convenu que la dépense engendrée (achat de deux maisons d'habitation) pour réaliser un parking était disproportionnée. A ce titre, les débats ont permis d'identifier les parcelles non bâties situées plus à l'Est (a priori les parcelles n°456 et 457) comme plus propices à recevoir le parking prévu. Ainsi il est proposé par les habitants présents de « déplacer » l'ER OBH55 sur les deux parcelles non bâties mitoyennes à la maison sise au 81 route de Saverne.
- Les habitants présents se sont posé la question de **la pertinence du tracé de l'ER OBH35 (16)**, prévu pour la « *création d'une voie de tramway en prolongement du terminus actuel au Parc des Sports de Strasbourg-Hautepierre* ». En effet, ils ont considérés, qu'en l'état » le tracé « ne mène nulle part » et ne sert qu'à déporter légèrement le terminus actuel de la ligne. Le public présent à l'atelier estime qu'une « inflexion du tracé » vers l'Ouest permettrait un prolongement de la ligne vers la zone d'équipements sportifs et de loisirs de la ville, voire de desservir la zone 2AU identifiée au plan de zonage.

A noter que les habitants ont été très satisfaits des initiatives prises par la commune concernant l'évolution de la parcelle actuellement cultivée située entre les rues de la Paix et du Moulin, à savoir l'inscription des ER OBH25 et 62 pour respectivement « *l'achèvement de l'aménagement rue de la Paix, stationnement longitudinal et trottoir planté* » et la « *création et aménagement d'un parc public* ».

Les élus ont par ailleurs précisé que les négociations étaient en cours de finalisation et qu'il était possible que ces 2 ER soient supprimés si les acquisitions étaient faites avant l'achèvement de la modification n°4 du PLUi.

*Précisons que les ER dont l'inscription est appréciée du public présent, mais qui ne nécessitent aucune modification, ne sont pas repris dans le présent compte rendu, à l'image par exemple des ER33 et 34, qui prévoient l'aménagement d'une « promenade paysagère » autour du puit de captage d'eau potable de la ville.*

#### **Les ER qui suscitent des divergences parmi les habitants présents à l'atelier :**

- **L'inscription de l'ER6 pour un « aménagement du parking existant au nord de la rue de la Colline » (17)**. En effet, le public présent semble divisé sur le devenir de cet ER, entre partisans d'un accès limité à la colline et au Fort Frère et ceux qui souhaitent que le stationnement actuel soit mieux balisé et aménagé (actuellement espace en terre et gazon). Les élus présents ont rappelé que le terrain identifié appartient à l'Armée, qui ne souhaite pas céder uniquement l'espace identifié par l'ER. L'Armée propose à la collectivité le choix entre l'achat de l'ensemble du Fort ou rien. A noter qu'une petite minorité des personnes présentes penche pour la suppression de cet ER.
- **La modification de l'ER OBH53 (18)** qui a pour objet « *l'élargissement de la rue de Wolfisheim entre le carrefour de la RD563 et la route de Saverne* ». La question de cet élargissement semble diviser les habitants. Certains considèrent cet élargissement comme inutile et surtout source de nuisances (bruits, pollution, augmentation de la vitesse, etc.) en facilitant le trafic routier. D'autres estiment qu'il est nécessaire de sécuriser un axe très passant et dangereux, au moins tant que la VLIO ne sera pas réalisée. S'il semble que le maintien de l'ER, sur la partie Ouest (numéros pairs), ne soit pas remis en question, il n'en va pas de même pour la partie Est (numéros impairs). En effet, sur ce côté de la rue de

Wolfisheim, la mise en œuvre de l'ER nécessite l'achat et la destruction, au moins partielle, d'une maison d'habitation, qui est jugé couteux pour un résultat peu efficace. Les habitants ont été informés que l'ER OBH53 était inscrit au bénéfice de l'EMS et à ce titre la commune ne pourrait qu'émettre une proposition sans garantie de prise en compte. Toutefois la commission d'urbanisme envisage de mener une réflexion sur la pertinence du maintien en l'état de l'ER OBH53 et le cas échéant d'en proposer une adaptation plus en adéquation avec la volonté communale.

#### **Points particuliers, ne trouvant pas de solutions directement via le PLU.**

- **Le secteur autour de l'Allée de l'Euro (19).** Les habitants présents regrettent le principe d'une interdiction de tourner à gauche, sur la rue de Strasbourg, depuis la rue en cours d'aménagement dans la continuité de la rue Albert Camus. Ils craignent, d'une part le non-respect de cette interdiction et un report de trafic vers l'allée de l'Euro qui sature déjà le carrefour avec la route de Strasbourg. Madame le Maire indique que cette interdiction est notamment liée au souhait de la commune de Mittelhausbergen de ne pas augmenter le trafic entrant dans l'agglomération depuis la rue de Strasbourg...
- Un habitant s'est exprimé sur **la forte dégradation de la qualité de l'air dans la ville.** Madame le Maire a fait remarquer que la ville d'Oberhausbergen n'est pas identifiée comme une « zone rouge » dans les relevés sur la qualité de l'air (relevé par ATMO Grand Est). A ce titre, s'il faut évidemment se soucier de l'amélioration de la qualité de l'air, il est exagéré de considérer la situation actuelle comme très dégradée.
- Certains habitants ont fait remarquer **les vitesses excessives** des véhicules :
  - le long de la rue du Général De Gaulle et plus particulièrement au niveau de l'intersection avec la rue des Vignes. Ils ont, de plus, demandé s'il était possible d'interdire la circulation de cet axe aux poids lourds,
  - le long de la rue des Vignes,
  - sur la rue Hofacker, surtout dans la moitié Sud. Un habitant du quartier, disposant d'un appareil de mesure de vitesse, indique avoir réalisé des comptages à près de 100 km/h,
  - sur la route de Saverne, après le giratoire vers Stutzheim-Offenheim. Les habitants ont fait la demande d'installation d'un radar pédagogique à ce sujet.
- Certaines demandes relevaient de **l'inscription de préservation d'espaces verts.** Ces demandes relevant d'un atelier spécifique consacré aux continuités écologiques et aux espaces plantés à conserver ou à créer (EPCC), il conviendra d'en faire état à ce moment.
- Sans qu'un ER ne soit inscrit au plan, quelques **habitants ont remis en question la pertinence de poursuivre la piste cyclable le long de la route de Saverne**, entre le Crédit Agricole et l'école. Cette affirmation a été très critiquée par d'autres habitants et ne reflète pas nécessairement l'avis majoritaire des habitants. De plus, les élus ont indiqué que les travaux d'une bonne partie de cet aménagement, porté par l'EMS, est prévu au courant de l'année 2022. A ce titre, il semble peu opportun de s'opposer à la réalisation d'un itinéraire cyclable qui est, par ailleurs, très emprunté tant par les habitants de la ville que des cyclistes extérieures à la commune. Pour mémoire, il s'agit d'un axe d'entrée à l'EMS, depuis le Kochersberg, et le prolongement de la piste cyclable entre Oberhausbergen et Stutzheim-Offenheim est à l'étude.
- Certains habitants ont estimés qu'il était pertinent de maintenir le classement de la zone 2AU dans la « boucle » de la M563.

En conclusion de l'atelier, les éléments de discussion avec les habitants ont été entendus et sont à considérer comme des points d'alertes, dont la commission urbanisme de la ville devra s'assurer de la pertinence et la faisabilité des évolutions demandées, ou, dans le cas d'avis divergeants, de trancher sur l'orientation à prendre.

De plus, nous rappelons que l'ensemble des emplacements réservés, inscrits au bénéfice d'une autre collectivité que la ville d'Oberhausbergen, ne peut être modifié sans l'accord de la collectivité en question. A ce titre, la commune ne pourra que proposer des ajustements à l'EMS, en accord avec la politique de la ville, mais sans aucune garantie que ces demandes ne soient satisfaites.

Les débats citoyens, permis par cet atelier, sont une « aide à la décision » pour les élus de la ville, et doivent permettre de mettre en lumière les éléments concordants ou divergents dans l'opinion des habitants de la commune.

**Pièces annexes :**

- Carte de synthèse des plans de l'atelier (points rouges et verts reprenant les épingles de chaque plan) et repérage des points évoqués dans le CR (format JPG).
- Carte de la qualité de l'air sur l'Eurométropole de Strasbourg (carte de modélisation des concentrations moyennes annuelles en particules PM10 à Oberhausbergen en 2020).